L’objectif de ce modèle est :

* d’évaluer la nature et l’ampleur du risque de mission (et les compétences de l’équipe) en fonction des facteurs clés décrits ci-dessous. Pour les missions d’appréciation directe, se reporter à la section ([BVG Audit 4020](http://localhost/intranet/verification-de-gestion/manuel/4020.shtm)) Évaluation des risques;
* d’indiquer les mesures qui sont ou seront prises afin de s’assurer que l’audit peut être effectué en conformité avec les normes et politiques du Bureau;
	+ voir ([BVG Audit 3062](http://localhost/intranet/verification-de-gestion/manuel/3062.shtm)) Responsabilités du responsable de la mission à l’égard de la qualité des audits, pour connaître les exigences clés;
	+ pour les missions d’appréciation directe, se reporter à la section ([BVG Audit 4010](http://cmsprd.oag-bvg.gc.ca/intranet/verification-de-gestion/manuel/4010.shtm)) Compréhension de l’objet considéré lors de la planification de l’audit, afin d’obtenir une explication des exigences relatives aux compétences particulières que doit posséder le responsable de la mission;
* de confirmer que l’équipe possède collectivement les compétences, les ressources et le temps nécessaires pour effectuer l’audit.

## PARTIE A — Évaluation initiale à compléter au début de la planification

1. **Renseignements sur l’audit**

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre de l’audit**  |  |
| **Code de produit** |  |
| **Date du dépôt** |  |
| **Heures budgétées**  |  |
| **Décrire tout objet considéré ou contexte pertinent pour l’audit[[1]](#footnote-1)** |  |
| **Entités visées par la mission** |  |
| **Obligations de rapports du Bureau concernant la mission :**(p. ex. missions d’audit conjointes, missions dans le cadre desquelles le Bureau émet un avis ou produit un rapport en collaboration avec un cabinet d’experts-comptables ou un autre bureau d’auditeurs législatifs) |  |
| **Composition de l’équipe et expérience antérieure pertinente au Bureau** |
| **Responsable de la mission (nom du directeur principal et expérience pertinente)**  |  |
| **Directeur de l’audit (nom du DX et expérience pertinente)**  |  |
| **Membres de l’équipe (nom et expérience pertinente de chaque membre)**  |  |

1. **Évaluation du risque de mission**

|  | Fournir de l’information sur la nature et l’ampleur des risques qui peuvent affecter la conduite de la mission d’audit | Évaluation du risque (Important, Élevé, Normal) |
| --- | --- | --- |
| **Visibilité de l’entité ou de l’objet considéré aux yeux du public**(p. ex. pour évaluer le niveau de visibilité publique de l’entité ou de l’objet considéré, tenir compte de l’obligation de l’entité de rendre compte, l’importance de son mandat, l’existence d’un intérêt élevé des médias) |  |  |
| **Sensibilité politique** (p. ex. l’intérêt que le Parlement a manifesté récemment à l’égard de l’entité ou de l’objet considéré) |  |  |
| **Importance de l’objet considéré** (p. ex. pour évaluer l’importance de l’objet considéré, tenir compte des répercussions importantes sur l’économie, la santé ou la sécurité, la taille et l’incidence de l’entité ou du programme et/ou le nombre d’entités incluses dans la mission de certification)  |  |  |
| **L’expérience antérieure du Bureau à l’égard de la publication de rapports sur l’entité et/ou l’objet considéré**(p. ex. difficultés ou questions litigieuses récentes liées à l’entité ou aux missions, notamment des désaccords avec la direction, des conclusions négatives dans les rapports précédents, des problèmes d’accès antérieurs) |  |  |
| **Degré de complexité de l’objet considéré**(p. ex. sujet très technique, opérations très complexes ou opérations commerciales spécialisées, entités multiples ayant des responsabilités partagées ou qui se chevauchent, problèmes qui nécessitent un jugement professionnel important et une expertise pour l’évaluation)  |  |  |
| **Risques liés à l’auditabilité de l’objet considéré** (p. ex. le risque de ne pas obtenir de l’information suffisante et de qualité, le risque lié au caractère valable des critères, le risque lié à l’approche d’audit prévue) |  |  |
| **Intégrité de la direction** (p. ex. indications de possibles pratiques commerciales douteuses; risques de fraude ou indices que la haute direction commet des actes critiquables ou contraires à l’éthique qui mettent en péril l’environnement de contrôle de l’organisation. Incertitude quant à la capacité de l’entité à poursuivre ses activités ou à remplir son mandat. Voir [BVG Audit 3011](http://localhost/intranet/verification-de-gestion/manuel/3011.shtm) Acceptation et maintien de la mission) |  |  |
| **Risques liés aux échéances, au calendrier de production ou à tout autre élément de logistique** (p. ex. échéances plus serrées que d’habitude; considérations liées à la production; vacances; contraintes budgétaires; déplacements importants, etc.) |  |  |
| **Risques liés à la compétence et capacité du responsable de la mission** (p. ex. le responsable de la mission est nouvellement promu/embauché ou n’a pas d’expérience actuelle en audit (moins de deux ans), le responsable de mission est nouveau au portefeuille ou à l’objet considéré; disponibilité réduite) |  |  |
| **Compétences de l’équipe — Risques liés à la compétence, à la disponibilité et à la capacité de l’équipe** (p. ex. décrire un roulement significatif du personnel au sein de l’équipe de mission, les compétences et qualités essentielles qui sont nécessaires et recenser les lacunes. Considérer l’expérience de l’équipe à l’égard de l’objectif ou de l’objet considéré avec un niveau de complexité et de nature similaire; connaissances et expertise techniques nécessaires vis-à-vis de l’objet considéré, du secteur audité ou des compétences techniques en certification; disponibilité du personnel; niveau de bilinguisme; disponibilité pour voyager, etc.) |  |  |
| **Exploration et analyse des données** L’équipe a-t-elle évalué la valeur et l’utilité éventuelles de méthodes d’exploration et d’analyse des données pour étayer l’audit? Dans l’affirmative, le spécialiste interne en recherche et analyse quantitative doit être consulté le plus tôt possible lors de la planification. |  |  |
| **Autre**(p. ex. tout autre facteur de risque, comme une menace connue ou potentielle pouvant compromettre l’indépendance du Bureau) |  |  |

1. **Sommaire des stratégies d’atténuation**

En fonction de l’évaluation des risques liés à la réalisation de la mission d’audit, veuillez décrire les stratégies que l’équipe prévoit mettre en œuvre pour atténuer les risques élevés ou importants.

| Collaboration ou intervention des personnes suivantes | Indiquer les personnes (et/ou les compétences requises) et décrire leur rôle et leur implication | Risques élevés ou importants qui sont atténués (voir le tableau ci-dessus) |
| --- | --- | --- |
| [ ]  | Spécialistes internes appropriés  |  |  |
| [ ]  | Experts externes (consultants) |  |  |
| [ ]  | Employés du Bureau ne faisant pas partie de l’équipe |  |  |
| [ ]  | Intervention accrue du VGA, ou du VG  |  |  |
| [ ]  | Autre |  |  |

| Organiser | Décrire la nature, l’objet et la date de la réunion, les personnes concernées, les rôles, etc. | Risques élevés ou importants qui sont atténués (voir le tableau ci-dessus) |
| --- | --- | --- |
| [ ]  | Une réunion du comité consultatif – Phase de planification  |  |  |
| [ ]  | Une réunion du comité consultatif – Phase d’examen |  |  |
| [ ]  | D’autres comités (p. ex. un comité consultatif interne lors de la phase de planification ou celle d’examen) |  |  |

| Mise en œuvre | Donner des précisions ou une description | Risques élevés ou importants qui sont atténués (voir le tableau ci-dessus) |
| --- | --- | --- |
| [ ]  | Supervision accrue des membres de l’équipe |  |  |
| [ ]  | Formation spécialisée |  |  |
| [ ]  | Stratégies particulières pour les relations avec l’entité  |  |  |
| [ ]  | Autre |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | L’équipe recommande l’affectation d’un responsable de la revue de la qualité de la mission |

1. **Approbation de la Partie A — Évaluation initiale**

Le responsable de la mission doit signer dans le dossier d’audit ce document comme étant « révisé ».

Ce faisant, il atteste que, au moment de la présente évaluation et sous réserve des mesures d’atténuation proposées ci-dessus, **l’équipe possède collectivement les compétences, les ressources et le temps nécessaires pour effectuer l’audit**.

**Ce modèle doit être envoyé aux** **AEA – Conseils en certification missions d’appréciation directe** **pour qu’une décision définitive soit prise concernant l’affectation ou non d’un responsable de la revue de la qualité de la mission.**

## PARTIE B – Réévaluation à la fin de la phase de planification

Les normes d’audit exigent que les auditeurs revoient et réexaminent l’incidence des risques tout au long de l’audit. **Avant de finir la phase de planification et avant l’approbation de l’examen**, le responsable de la mission procède à la réévaluation des risques de mission, des compétences de l’équipe et des stratégies d’atténuation connexes en fonction de la conception définitive de l’approche d’audit.

1. **Changements significatifs et incidence sur l’évaluation des risques**

|   | Décrire tout changement important survenu depuis l’évaluation initiale consignée dans la Partie A |
| --- | --- |
| **Changements dans la composition de l’équipe ou modifications de l’étendue ou de l’approche d’audit** (p. ex. nouveaux membres d’équipe, nouvelles entités, nouvelle approche d’audit) |  |
| **Changements dans les risques de mission** (p. ex. principaux changements dans les risques; les risques ont-ils augmenté, diminué ou sont-ils restés les mêmes?) |  |
| **Changements aux stratégies d’atténuation prévues**  |  |

1. **Réévaluation de la nécessité d’affecter un responsable de la revue de la qualité de la mission (le cas échéant)**

**Envoyer de nouveau ce modèle aux** **AEA – Conseils en certification missions d’appréciation directe** **si :**

* les risques de mission ont augmenté; **ET**
* aucun responsable de la revue de la qualité de la mission n’a été affecté à la mission.

Si le modèle est renvoyé, l’équipe doit refaire l’évaluation de la Partie A (soit en annotant l’évaluation, soit en remplissant un nouveau modèle).

1. **Approbation de la Partie B — Réévaluation des risques de mission avant l’approbation de l’examen**

Le responsable de la mission doit signer dans le dossier d’audit ce document comme étant « révisé ».

Ce faisant, il atteste que, à la fin de la phase de planification, en fonction de la stratégie d’audit prévue, telle que documentée dans la grille logique d’audit (GLA) approuvée, et sous réserve des mesures d’atténuation décrites ci-dessus, **l’équipe possède collectivement les compétences, les ressources et le temps nécessaires pour effectuer l’audit**.

1. Uniquement pour les audits de performance. [↑](#footnote-ref-1)